

31 mars 2009

**09.344**

**Question du groupe libéral-radical**

**Service de la santé publique**

Il est maintenant bien connu que plus de la moitié des médecins généralistes du canton sera à la retraite d'ici 10 ans et qu'il est peu probable qu'ils soient tous remplacés par de jeunes médecins: quelles mesures sont-elles prises pour éviter la raréfaction de ces médecins dans le canton?

Signataires: J.-F. de Montmolin, E. Berthet, E. Bernoulli, Ch. Imhof et M. Fellrath.